

trop rares et trop courtes. Des soldats exemplaires, qui dans certains cas ont été blessés et ou décorés, passent en jugement pour des « désertions » de quelques jours à la suite d'une permission qu'ils ont « prolongé ». C'est pourquoi la hiérarchie militaire qui craint par-dessus tout le phénomène de la désertion et le manque de soldats les passe en jugement mais sanctionne souvent cette pratique « seulement » par un retour en première ligne. Cette thèse est étayée par le fait que les désertions s'accroissent à partir de 1916 et 1917 et correspondent aux périodes où le conflit s'enlise et où les offensives aussi meurtrières qu'inutiles s'accumulent. On pourrait se demander pourquoi ce gendarme s'est focalisé sur la recherche des déserteurs mais ce serait oublier que le gendarme appartient à l'armée.

Isabelle Attard

Récupérée de

« https://wiki1418.yvelines.fr/index.php?title=Chronique_de_septembre_1918:_Les_déserteurs&oldid=7105 »



- Mentions Légales
- Données personnelles